



Assemblée générale

Distr. limitée
26 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session
Première Commission
Point 71 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Bélarus, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine : projet de résolution

Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires et désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la question,

Constatant les changements fondamentaux qui se sont produits en ce qui concerne la sécurité internationale et qui ont permis des accords sur des réductions notables des armements nucléaires des États possédant les stocks les plus importants de telles armes,

Consciente qu'il incombe à tous les États de contribuer à la détente internationale et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et d'appliquer et adopter à cet effet des mesures visant à réaliser le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

Mesurant l'importance d'un certain nombre de faits positifs intervenus dans le domaine du désarmement nucléaire, en particulier la signature du Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, et les traités sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs,

Mesurant également l'importance de la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et reconnaissant l'importance de la volonté déclarée des États dotés de l'arme nucléaire d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armements nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer, et de la volonté de tous les États d'oeuvrer pour le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,

Se félicitant des mesures que les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie ont déjà prises afin de commencer à réduire le nombre des armes nucléaires et à lever l'état de

déploiement de ces armes, ainsi que des accords bilatéraux sur le dépointage des missiles nucléaires stratégiques,

Notant que les États de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique connaissent, dans leurs relations, un nouveau climat qui leur permet d'intensifier leurs efforts communs visant à assurer la sûreté et la sécurité des armes nucléaires ainsi que leur destruction sans danger pour l'environnement,

Rappelant la Déclaration du Sommet de Moscou sur la sécurité et la sûreté nucléaires, adoptée en avril 1996,

Demandant instamment que des mesures soient prises sans tarder pour parachever la ratification du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et que soient encore intensifiés les efforts visant à accélérer l'application des accords et des décisions unilatérales concernant la réduction des arsenaux nucléaires,

Prenant note avec satisfaction des déclarations conjointes, publiées le 21 mars 1997, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions des forces nucléaires et sur les éléments d'un accord sur les systèmes de défense contre les missiles de théâtre à grande vitesse, ainsi que leur déclaration conjointe du 10 mai 1995 au sujet du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques,

Se félicitant de la déclaration conjointe publiée le 21 mars 1997 à Helsinki, dans laquelle les Présidents Eltsine et Clinton se sont mis d'accord pour que, après l'entrée en vigueur du Traité START II, leurs deux pays ouvrent immédiatement des négociations en vue d'un accord START III qui comporterait une réduction du nombre global d'ogives nucléaires stratégiques, lequel ne devrait pas dépasser 2 000 à 2 500 au 31 décembre 2007,

Prenant note avec satisfaction du Protocole du Traité START II, ainsi que de la Déclaration concertée conjointe et des lettres sur la désactivation rapide, signées à New York le 26 septembre 1997 par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, qui visent à prendre d'autres mesures concrètes pour réduire le danger nucléaire et renforcer la stabilité internationale et la sûreté nucléaire,

Se félicitant que le Bélarus, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine aient signé, le 26 septembre 1997, un certain nombre d'accords importants qui contribueront à assurer la viabilité du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques,

Se félicitant des réductions substantielles effectuées par d'autres États dotés de l'arme nucléaire et encourageant tous les États dotés de cette arme à envisager d'adopter des mesures appropriées relatives au désarmement nucléaire,

1. *Se félicite* de l'entrée en vigueur du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs signé à Moscou le 31 juillet 1991 par les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, y compris de son Protocole signé à Lisbonne le 23 mai 1992 par les parties au Traité, et de l'échange des instruments de ratification qui a eu lieu à Budapest le 5 décembre 1994 entre le Bélarus, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine;

2. *Se félicite également* de la signature à Moscou, le 3 janvier 1993, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et demande instamment aux parties de prendre les mesures nécessaires pour que cet instrument entre en vigueur le plus rapidement possible;

3. *Se déclare satisfaite* des réductions des armes offensives stratégiques effectuées en application du Traité de 1991, ainsi que de l'avis favorable du Sénat des États-Unis

d'Amérique et de son consentement au Traité de 1993 exprimés en janvier 1996, et exprime l'espoir que la Fédération de Russie pourra bientôt prendre des mesures correspondantes pour ratifier ce Traité, et que le Sénat des États-Unis d'Amérique et la Douma d'État de la Fédération de Russie pourront approuver le Protocole au Traité de 1993 et les autres documents signés le 26 septembre 1997, de façon que le Traité START II puisse entrer en vigueur;

4. *Note avec satisfaction* que le Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les États-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles de portée intermédiaire et de courte portée continue d'être appliqué et, en particulier, que les parties ont achevé la destruction de tous leurs missiles déclarés dont le Traité prévoyait l'élimination;

5. *Se félicite* que toutes les armes nucléaires aient été enlevées du territoire du Kazakhstan au 1er juin 1995, du territoire de l'Ukraine au 1er juin 1996 et du territoire du Bélarus au 30 novembre 1996;

6. *Encourage* le Bélarus, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine à poursuivre leurs efforts de coopération visant à éliminer les armes nucléaires et les armements stratégiques offensifs sur la base des accords existants, et se félicite que d'autres États apportent également leur concours à cet effet;

7. *Se félicite* de la participation, en qualité d'États non dotés de l'arme nucléaire, du Bélarus, du Kazakhstan et de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui vient renforcer notablement le régime de non-prolifération;

8. *Se félicite* de l'initiative signée par les Présidents Eltsine et Clinton le 2 septembre 1998, contenue dans la déclaration commune sur l'échange de données d'information concernant les lancements de missiles et sur la préalerte, ayant pour objectif d'instituer un échange continu de données d'information concernant les lancements de missiles balistiques et de véhicules aérospatiaux, tirés des systèmes d'alerte en cas de lancement de missiles dont dispose chaque partie, et d'établir éventuellement un centre pour l'échange de données sur les lancements de missiles, qui serait exploité par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie tout en étant distinct des centres nationaux de ces deux pays, et d'étudier bilatéralement la possibilité d'établir un régime multilatéral de notification préalable des lancements de missiles balistiques et de véhicules aérospatiaux qui serait ouvert à la participation d'autres États, à leur gré;

9. *Accueille avec satisfaction* l'engagement pris en septembre 1998 par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique d'enlever par étapes une cinquantaine de tonnes de plutonium de chacun de leurs programmes d'armement nucléaire, et de convertir cette matière de façon qu'elle ne puisse jamais être utilisée pour fabriquer des armes nucléaires;

10. *Demande instamment* aux États-Unis d'Amérique et à la Fédération de Russie d'ouvrir des négociations en vue d'un accord START III dès que la Fédération de Russie aura ratifié START II, comme ils en étaient convenus dans la déclaration conjointe publiée à Moscou le 2 septembre 1998;

11. *Encourage et soutient* les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie dans les efforts qu'ils déploient en vue de réduire leurs armements nucléaires en continuant à donner à ces efforts la plus haute priorité afin de contribuer à la réalisation de l'objectif final consistant à éliminer ces armes;

12. *Invite* les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie à tenir les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies dûment informés des progrès enregistrés dans leurs discussions et dans l'application de leurs accords et décisions unilatérales concernant les armements stratégiques offensifs.

